AR CONTROLE DE LEGALITE : 028-200033942-20251216-25_0074-DE
en date du 22/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 25_0074

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL
N° 25_0074

REUNION DU
16 DECEMBRE 2025

OBJET :

RAPPORT N° 5

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2026

NOMBRE DE VOIX :

Nombre de membres en exercice	**51**
Nombre de membres présents ou représentés	**28**
Nombre de voix en exercice :	**90**
Nombre de voix présentes ou représentées :	**51,4**
Nombre de suffrages exprimés :	**51,4**

Étaient présents :
Conseil départemental :
M. Jacques LEMARE, M. Rémi MARTIAL, Mme Annie CAMUEL (suppléante de M. Christophe LE DORVEN),
Conseil régional :
Mme Estelle COCHARD,
EPCI :
M. Pascal AUBRY, M. Jérôme DEPONDT, M. François FOUGEROL, M. Frédéric GIROUX, Mme Virginie QUENTIN, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Yves VEILLOT, Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Olivier LECOMTE, M. Bruno PERRY, M. Francis BESNARD, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), Mme Corine LE ROUX,

Étaient absents représentés :
Conseil Départemental :
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, Mme Evelyne DELAPLACE, M. Marc GUERRINI,
Conseil régional :
Mme Sylviane BOENS, M. Pierre-Frédéric BILLET,
EPCI :
M. Jean BARTIER, Mme Aliette LE BIHAN, M. Michel POISSON, Mme Sylvie ROLAND, Mme Stéphanie OUANELY (THOMAS), M. Christian BICHON,

Pouvoirs :
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX
Mme Evelyne DELAPLACE donne pouvoir à Mme Annie CAMUEL
M. Marc GUERRINI donne pouvoir à M. Rémi MARTIAL
Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD
M. Pierre-Frédéric BILLET donne pouvoir à M. Jacques LEMARE
M. Jean BARTIER donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT
Mme Aliette LE BIHAN donne pouvoir à M. François FOUGEROL
M. Jean-Michel POISSON donne pouvoir à M. Jean-Louis RAFFIN
Mme Sylvie ROLAND donne pouvoir à M. Yves VEILLOT
Mme Stéphanie OUANELY (THOMAS) donne pouvoir à M. Bruno PERRY
M. Christian BICHON donne pouvoir à Mme Armelle THERON CAPLAIN

Étaient absents non représentés :
Conseil Départemental :
M. Christophe LE DORVEN, M. Francis PECQUENARD, M. Stéphane LEMOINE, M. Jean-Noël MARIE, Mme Delphine BRETON,
Conseil régional :
M. Harold HUWART, M. Aleksandar NIKOLIC
EPCI :
M. John BILLARD, M. Cyril LUCAS, M. Jacques ALIM, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. Gilbert GALLAND, M. Aissa HIRTI, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Gérald COIN, M. Dominique BONNET, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD,

Secrétaire de séance : Mme Virginie QUENTIN

LE CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 10 décembre 2025,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport n° 5 du Président,

A DEBATTU des orientations budgétaires pour l'exercice 2025

ET EN PREND ACTE.

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,

Jacques LEMARE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 028-200033942-20251216-25_0074-DE
en date du 22/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 25_0074

CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 16 décembre 2025

RAPPORT N° 5

Finances

Débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026

Introduction

La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR), impose la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus. Toutefois, les conclusions de ce débat ne lient en aucun cas l'autorité territoriale pour l'établissement du budget de la collectivité. Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique ayant opté pour le référentiel M57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Préalablement à la présentation des propositions budgétaires de 2026, il est opportun de rappeler le contexte dans lequel s'inscrira le budget 2026.

I. Contexte

Le réseau fibre optique d'initiative publique :

Le réseau fibre optique d'initiative publique a été construit initialement entre 2013 et 2022. Il inclut :

- un réseau fibre optique à l'abonné (FttH), dit aussi boucle locale optique mutualisée (BLOM), qui couvre fin 2023 près de 99 000 locaux (logements et locaux professionnels) éligibles sur plus de 150 communes,
- un réseau fibre optique de collecte, permettant d'assurer la collecte de nœuds de raccordements utilisés par les opérateurs commerciaux (117 NRA de montée en débit ADSL, 18 NRO du réseau FttH d'initiative publique, 6 NRA classiques, 16 NRA-ZO, etc.), ainsi que la collecte de 60 zones d'activités desservies en fibre optique dédiée aux entreprises (FttO) et de sites ponctuels FttO.

L'exploitation de ce réseau d'initiative publique (maintenance, commercialisation, etc.) est assurée par la société Eure-et-Loir THD dans le cadre d'une délégation de service publique de type affermage qui a été signée le 7 avril 2014 et dont l'échéance est le 31 mars 2031.

Eure-et-Loir Numérique a conservé la maîtrise d'ouvrage des investissements dans le réseau fibre optique d'initiative publique, correspondant principalement aux ajouts au réseau pour assurer sa

complétude (bâtiments existants pour lesquels les autorisations n'avaient pas été obtenues initialement) et pour y ajouter les nouveaux aménagements et nouvelles constructions.
Eure-et-Loir Numérique contribue également aux investissements des collectivités à l'initiative d'opérations d'enfouissement coordonné des réseaux.

En complément, en application de la convention de délégation de service public, Eure-et-Loir Numérique verse au délégataire les subventions suivantes :

- les subventions pour financer une partie des raccordements terminaux,
- les subventions pour financer une partie des coûts d'enfouissement au-delà d'un montant annuel de 100 000 € à la charge du délégataire.

Ces investissements sont financés :

- par une partie de la redevance d'affermage du réseau versée par le délégataire et dont le montant est basé sur le nombre de locaux FttH desservis par le réseau (part fixe de la redevance), ainsi que sur le nombre de clients actifs sur le réseau FttH (part variable de la redevance),
- par les aménageurs et constructeurs pour la partie du réseau fibre optique inclue dans le périmètre de leur projet et pour leur viabilisation.

De plus, Eure-et-Loir Numérique doit encore percevoir le reliquat de l'étalement sur 30 ans d'une partie des financements des EPCI pour la construction initiale du réseau, ainsi que le reliquat des financements de l'État au titre du Plan France Très Haut Débit.

Les recettes de fonctionnement du Syndicat

En recettes de fonctionnement, Eure-et-Loir Numérique perçoit :

- ✓ Les participations des membres,
- ✓ La redevance du délégataire pour l'exploitation du réseau, permettant le transfert à la section d'investissement pour le financement des subventions des raccordements et des autres investissements.

II. Prévision de la clôture du budget 2025

La section de fonctionnement devrait être à l'équilibre. Le compte administratif, adopté au premier trimestre 2026, permettra de détailler les réalisations de l'exercice 2025.

La section d'investissement devrait être à l'équilibre, sous réserve des dates de facturation des prestataires.

III. Propositions budgétaires de l'exercice 2026

L'exercice 2025 n'étant pas terminé, les propositions présentées au Débat d'Orientation Budgétaire n'incluent pas la reprise des résultats antérieurs. Ces reprises pourront être inscrites lors de la proposition de vote du budget 2026 s'il a lieu après le vote du compte administratif 2025.

En 2026, les dépenses réelles d'investissement porteront principalement sur :

- la poursuite des projets de densifications du réseau fibre optique, correspondant à la complétude et aux nouvelles constructions et aménagements,

- les subventions des raccordements fibre optique,
- les dépenses liées aux enfouissements coordonnés et aux dévoiements du réseau fibre optique (participation aux coûts de génie civil et subvention au délégataire),
- le remboursement des emprunts permettant le versement en annuités du financement des EPCI pour la construction initiale du réseau,
- les 2 dernières trimestrialités de l'amortissement de la convention de crédits souscrite auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Val de France (Prêteur) et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Domiciliataire) le 9 novembre 2018 pour un montant total de 2,5 M€.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire des crédits afin notamment de réaliser :

- un audit du réseau fibre optique sur de nouveaux secteurs ayant fait l'objet d'une opération d'enfouissement récente. Cet audit, portant sur un échantillon des enfouissements réalisés, est destiné à contrôler de manière poussée la qualité du réseau après la mise en souterrain assurée par le délégataire (ingénierie, fournitures, mise à jour du SI, etc.),

- Des travaux de reprises ponctuelles du réseau existant.

En recettes, la redevance d'affermage continuera à augmenter en 2026 avec la maturité du réseau FttH, conformément à la Convention de la délégation de service publique.

La prévision budgétaire des frais financiers est faite avec le taux du livret A à 1,7% (taux en vigueur depuis le 1er août 2025) et la part en intérêts remboursée par les EPCI est basée sur une hypothèse de baisse du taux du livret A à 1,4% à compter du 1er février 2026. Ce sont donc des hypothèses prudentes.

Les propositions budgétaires 2026 seraient les suivantes :

- **<u>Section de fonctionnement :</u>**

  - <u>Les charges de fonctionnement</u> :

En 2026, les charges de fonctionnement du syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique seraient les suivantes :

- Les **charges afférentes à la gestion des réseaux,** s'élèveraient au total à **1 275 009,09 €** en regroupant :
  - ✓ Les **frais de personnel estimés à 476 109,00 euros (chapitre globalisé 012)**, en baisse de 9,8% par rapport au budget primitif 2025.

    L'effectif est de 9 agents à temps plein dont 3 agents titulaires et 2 agents en Contrat à Durée indéterminée sur emploi permanent et 4 agents en Contrat à Durée déterminée dont 2 contrats se terminent au cours du 1er semestre 2026.
  - ✓ Les **charges à caractère général (chapitre globalisé 011)** pour **798 900,09 euros**, en hausse de 170 % par rapport au budget primitif 2025.

    Près de la moitié de ces charges (381 000 €) correspondent à des travaux sur le réseau (réparation de fourreaux bouchés pour les raccordements, modifications ponctuelles sur l'optique, etc.) qui étaient inscrites en investissement jusqu'au budget supplémentaire 2025.

    Les charges à caractère générales incluent également :

    - Plusieurs missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pluridisplinaire (AMO) pour le suivi de la délégation de service publique, estimées à 60 000 € HT.

- Une mission de levé topographique pour mise à la charte graphique estimée à 50 000 € HT
- Des prestations d'intégrations dans le SI de l'exploitant estimées à 30 000 € HT
- Des prestations de coordination de sécurité et prévention de la santé (SPS) pour le suivi d'interventions des prestataires estimées à 27 400 € HT

- **Les frais financiers (chapitre 66)** correspondant aux intérêts des emprunts mobilisés s'élèveraient **à 349 162,94 euros**, en baisse de 36% par rapport au budget primitif 2025.

- Les **autres charges de gestion courantes (chapitre 65) seraient de 17 555,00 euros**, en baisse de 54%**.**

Les dépenses de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 1 641 727,03 € en 2026, en hausse de 16,4% par rapport au budget primitif 2025.

- **Les dotations aux amortissements (chapitre 042)** seraient de **5 013 217,00 euros** en 2026, en hausse de 1,9%.

- **Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)** est évalué à **915 000,00 euros**, en hausse de 36% par rapport au budget primitif 2025**.**

Ainsi, les charges de fonctionnement du Syndicat pour 2026 s'élèveraient à 7 569 944,03 euros au total, en hausse de 8,1% par rapport au budget primitif 2025.

L'évolution des crédits en dépenses de fonctionnement entre le budget primitif 2025 et le DOB 2026 est illustrée sur le graphique ci-dessous :

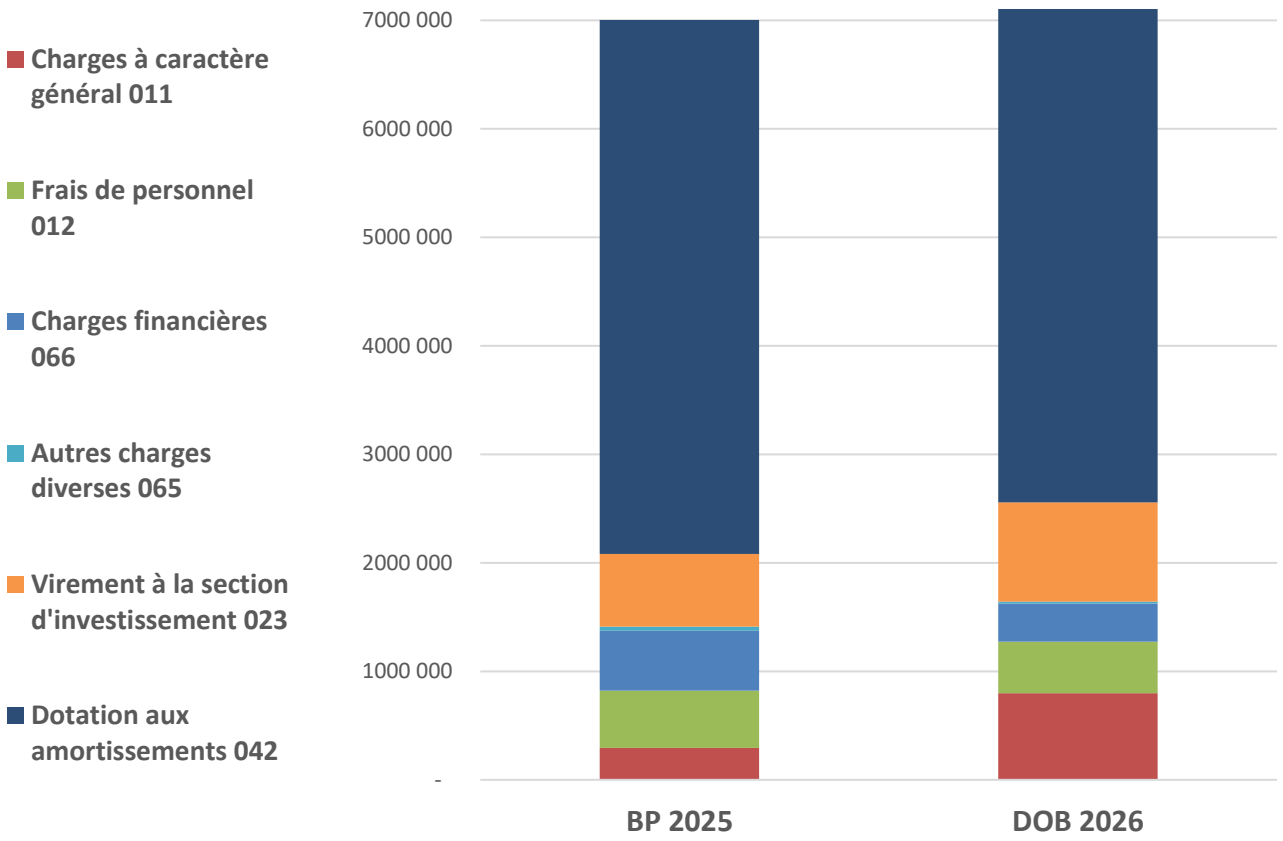

- Les recettes de fonctionnement :

- Les **contributions des membres (chapitre 74)** représenteraient **368 847,60,00 euros** (stables par rapport au budget primitif 2025), dont :
  - ✓ **177 134,00 euros** versés par le **Département d'Eure-et-Loir**
  - ✓ **111 713,60 euros** versés par les **EPCI**,
  - ✓ **80 000,00 euros** versés par la **Région Centre**

- Les **autres produits de gestion courante (chapitre 75)** sont estimés à **3 362 572,51 euros** dont **:**
  - la **redevance versée par le fermier,** estimée à **3 139 924,00 euros** et le remboursement par le fermier des RODP et des taxes foncières estimées à **150,00 €**, en hausse de 25% par rapport au budget primitif 2025,
  - Les **versements par les EPCI** de la part des intérêts de l'emprunt pour les investissements sur leurs territoires s'élèveraient à **207 498,51 euros,** en baisse de 39% par rapport au budget primitif 2025.

- La **part salariale des titres de restauration (chapitre 013)** serait de **5 743,92 euros**,

- Les **intérêts du Compte à Terme (chapitre 76)** seraient de **19 500,00 euros** (0 € au budget primitif 2025)**.**

Les recettes de fonctionnement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 3 756 664,03 en 2026, en hausse de 16,4% par rapport au budget primitif 2025.

L'épargne brute serait donc de 2 115 000 € en 2026, en hausse de 16,4% par rapport au budget primitif 2025.

- La quote-part des subventions d'investissements transférées au compte de résultat **(chapitre 042)** serait de **3 813 280,00 euros**, en hausse de 1% par rapport au budget primitif 2025**.**

Ainsi, les recettes de fonctionnement du Syndicat pour 2026 s'élèveraient à 7 569 944,03 euros, permettant l'équilibre de la section de fonctionnement.

L'évolution des crédits en recettes de fonctionnement entre le budget primitif 2025 et le DOB 2026 est illustrée sur le graphique ci-dessous :

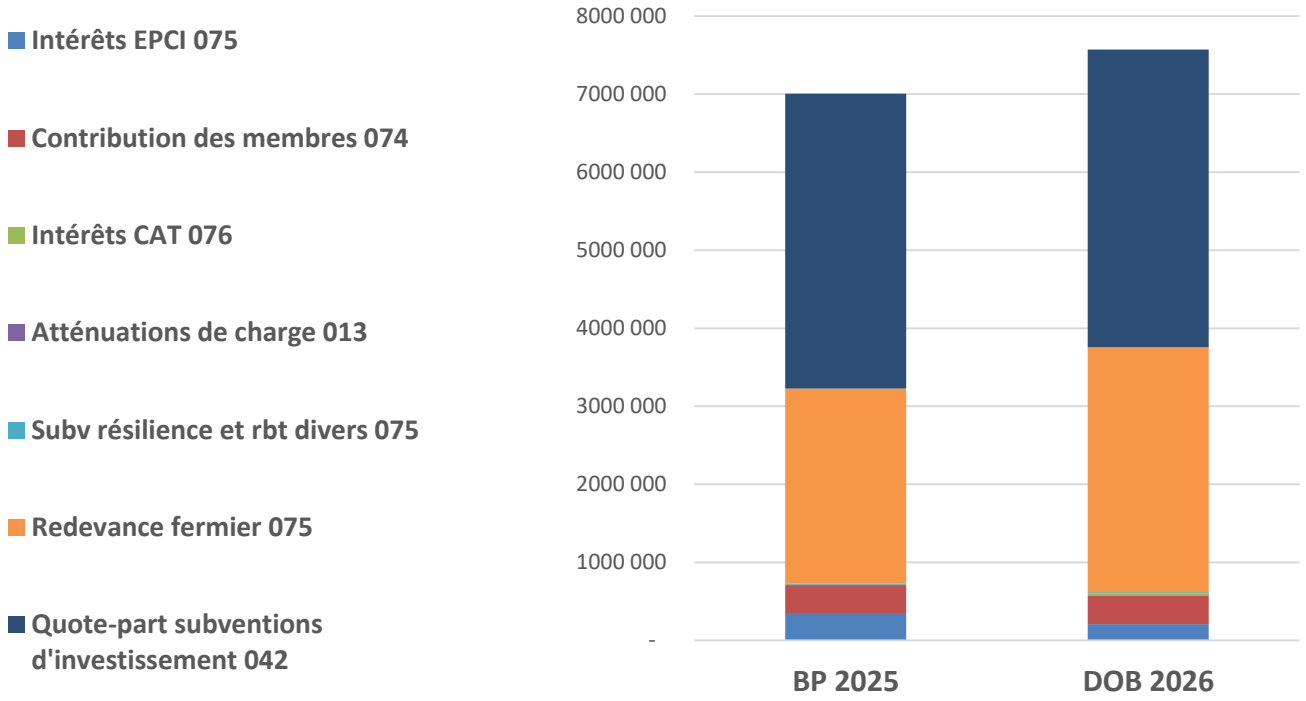

- **<u>Section d'investissement :</u>**

  - <u>Les dépenses d'investissement</u> :

- Les dépenses d'investissement liées au déploiement des réseaux fibre optique supportées par Eure-et-Loir Numérique en tant que maître d'ouvrage correspondront en 2026, comme en 2025, les investissements pour assurer la complétude du réseau (bâtiments existants pour lesquels l'autorisation n'avait pas été obtenue initialement) et pour ajouter au réseau les nouveaux aménagements et nouvelles constructions.
  Les crédits à inscrire au **chapitre 23 (Immobilisations en cours)** pour ces dépenses s'élèveraient à **750 961,75,00 euros** pour 2026, en baisse de 6%.

- Les dépenses d'investissements liées **aux subventions d'équipement versées (chapitre 204)** s'élèveraient à **650 000 euros** pour 2026, en baisse de 28% par rapport au budget primitif 2025, affectés **à la subvention au délégataire des raccordements terminaux FttH et FttO** sur l'AP 2021-RACCO**.**

- Des dépenses d'**immobilisations corporelles (chapitre 21)** pour l'équipement de matériel sont estimées à **5 000,00 euros**.

- Les dépenses d'**immobilisations incorporelles (chapitre 20)** seraient de **165 461,24 euros** en 2026, en hausse de 310% par rapport au budget primitif 2025. Elles incluent principalement les frais d'Accès au Réseau Souterrain versés aux communes lors des enfouissements de réseaux (123 000 €), ainsi que des dépenses pour des évolutions des outils informatiques réseau et métier.

- **Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16)** (mobilisés auprès de la Banque des Territoires et du Crédit Agricole) serait de **1 204 295,05 euros en 2026,** en baisse de 34%

par rapport au budget primitif 2025 (achèvement du remboursement de l'emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole à l'été 2026).

- Les dépenses réalisées sous mandats **(chapitre 458),** comme les viabilisations ou le pré-fibrage des nouvelles constructions ou aménagements, pour des crédits estimés à **250 000,00 euros**, stables par rapport au budget primitif 2025**.**

Les dépenses d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 3 025 718,04 € en 2026, en baisse de 21% par rapport au budget primitif 2025.

- **Les amortissements des concessions et droits similaires (chapitre 040)** seraient de **3 813 280,00 euros**, en hausse de 1%.

Ainsi, les dépenses d'investissement s'élèveraient à 6 838 998,04 euros en 2026, en baisse de 10% par rapport au budget primitif 2025.

L'évolution des crédits en dépenses d'investissement entre le budget primitif 2025 et le DOB 2026 est illustrée sur le graphique ci-dessous :

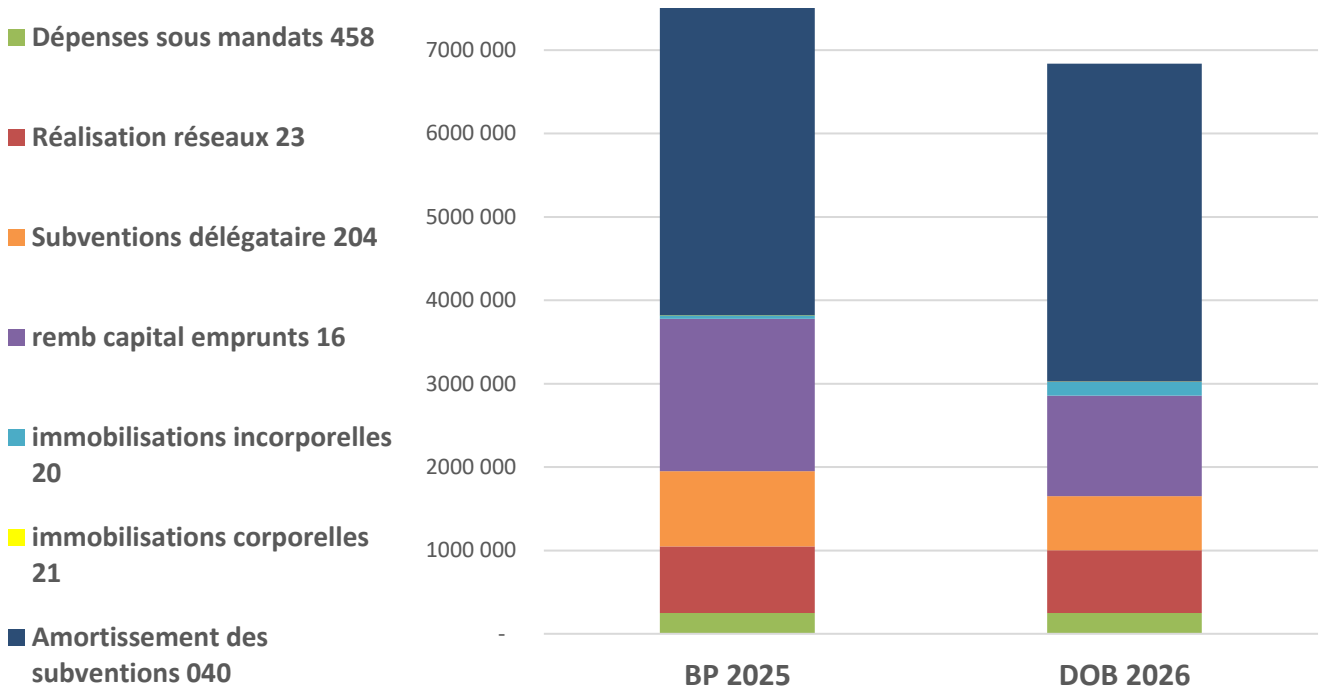

La répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programmes AP 2021-RACCO, inscrite au chapitre 204 et destinée au financement des subventions au délégataire pour les raccordements finaux, est la suivante :

(M€)	Total AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant de l'AP et répartition des crédits de paiement	**10,5**	1,29	1,61	1,10	0,82	0,766	0,65	0,575	3,689

- Les recettes d'investissement :

- Les recettes d'investissement perçues par Eure-et-Loir Numérique au travers de subventions d'équipements des principaux co-financeurs **(chapitre 13)** correspondraient en 2026 aux financements de l'Etat et des EPCI pour le déploiement initial des réseaux fibre optique. Ces subventions d'équipement auraient un montant total de **660 781,04 €,** en baisse de 62% par rapport au budget primitif 202d :
  - ✓ **pour les EPCI,** une subvention en annuité représentant **421 282,84 euros**
  - ✓ **pour l'État, au titre du FSN,** conformément à la convention de financement signée avec la Caisse des Dépôts et transférée par avenant à l'ANCT : **239 498,20 euros**, correspondant au solde de la subvention sur la composante raccordements FttH.

- Les recettes des travaux réalisés sous mandats **(chapitre 458)** pour **250 000,00 euros**; stables par rapport au budget primitif 2025,

Les recettes d'investissement d'Eure-et-Loir Numérique, hors opérations d'ordre, seraient donc de 910 781,04 € en 2026, en baisse de 55% par rapport au budget primitif 2025.

- Les **dotations aux amortissements (chapitre 040)**, seraient de **5 013 217,00 euros en 2026,** en hausse de 1,9%.

- **Le virement de la section de fonctionnement** proposé serait de **915 000,00 euros en 2026,** en hausse de 36% par rapport au budget primitif 2025**.**

Les recettes d'investissement de 6 838 998,04 euros couvriraient l'intégralité des dépenses d'investissement présentées au DOB, assurant ainsi le respect de l'équilibre budgétaire.

L'évolution des crédits en recettes d'investissement entre le budget primitif 2025 et le DOB 2026 est illustrée sur le graphique ci-dessous :

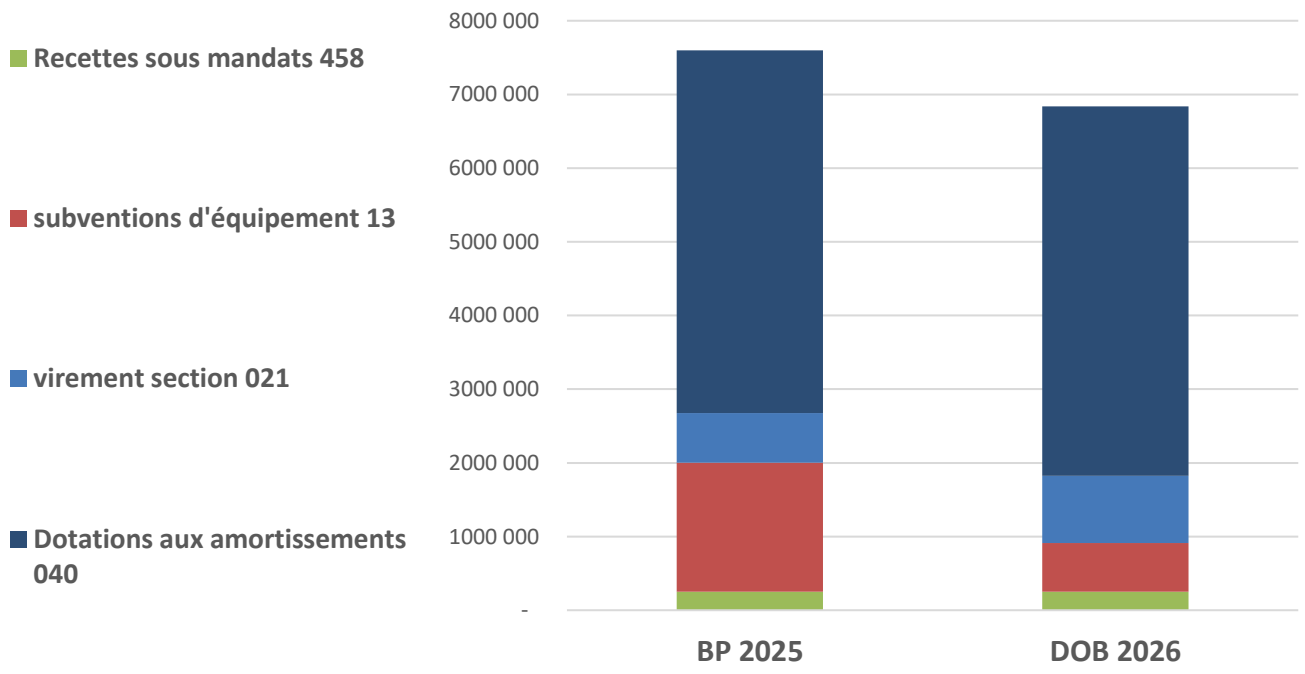

LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITÉ AFIN DE DÉBATTRE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 ET D'EN PRENDRE ACTE.